



LA CREATION DE MON ENTREPRISE EN FRANCHISE

Rejoindre un réseau de franchise pour créer son entreprise est une décision qui ne peut pas se prendre sans une analyse et une réflexion profonde.

Vous avez besoin de conseil et d'accompagnement ?

Que vous ayez déjà reçu votre DIP (document d'information précontractuelle), que vous soyez en négociation ou que vous cherchiez un réseau, faites-vous accompagner par un spécialiste.

La Fiduciaire Pardoën partenaire des créateurs repreneurs d'entreprise peut vous accompagner à concrétiser votre projet. Partenaire de la Fédération Belge de la Franchise depuis sa création elle a plus de 25 ans d'expériences dans le domaine du partenariat commercial.

Pour partir sur des bases solides nous vous proposons un accompagnement complet avec un conseiller qui connaît parfaitement le monde de la franchise :

Accompagnement de base

1. Conseil sur le secteur de la franchise tout au long de votre parcours. Les pièges à éviter et les bonnes questions à se poser.
2. Création de votre business plan basé sur les informations que vous aurez reçues de l'enseigne. Plan de financement, compte de résultat prévisionnel, plan de trésorerie.
3. Lecture critique du DIP et de votre futur contrat de franchise.
4. Construction de votre dossier crédit.
5. Conseil dans le choix de la structure juridique et de votre statut.
6. Recherche de solution de financement. Préparation de vos rendez-vous avec les banques

Accompagnement optionnel

1. Analyse des engagements contractuels (bail et autres contrats).
2. Présence à vos côtés lors des rendez-vous chez le banquier.